

Association LE COLLECTIF DE SAUVEGARDE DES GRANDES PANNES

10 Square des Grandes Pannes 49100 Angers

@mail : collectifdesgrandespannes@gmail.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - Exercice 2024

Rapport moral

Suite à sa création le 10 janvier 2024, l'association a conduit au cours de l'année 2024 des actions dans 4 grands domaines :

- Des actions liées à sa vie administrative
- Des actions en lien avec les associations de quartier et la Maison de quartier des Hts de St Aubin
- Des actions initiées par elle-même pour ses adhérents et les habitants du quartier
- Des actions liées à la sauvegarde du terrain menacé par le projet de lotissement les Alezanes

1/ Vie administrative de l'association

L'enregistrement en Préfecture a été fait le 14 janvier 2024 et la Préfecture a délivré le récépissé de déclaration de création de l'association, indiquant son numéro d'enregistrement : n° W491021346.

L'ouverture d'un compte bancaire a été réalisée le 24 janvier 2024 au Crédit Mutuel de la Place Bichon. La formule de base pour les associations a été choisie : Eurocompte Association « Tranquillité ».

Un compte HelloAsso a été aussi ouvert ; il permet de recevoir des dons de personnes qui souhaitent aider le collectif en particulier pour le recours en contentieux. Des frais sont prélevés par HelloAsso pour les sommes qui passent par eux. Pour les membres du Collectif, il est donc préférable d'effectuer leur don ou cotisation directement par virement sur le compte Crédit Mutuel du Collectif.

(Pour rappel, les dons ne sont pas éligibles à la déduction des impôts car il faudrait pour cela que l'association rentre dans un cadre bien précis. Cf information à l'adresse ci-dessous : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prelevement-a-la-source-reductions-fiscales-dons-associations>)

Au cours de l'année 2024, le site internet de l'association a été enrichi d'informations concernant les actions de l'association : courriers adressés aux élus, événements organisés (mai fleuri, fête des voisins).

Nous avons réalisé un dossier « presse » pour la conférence de presse donnée avant la réunion du 10 avril 2024, et rédigé un projet de charte de l'association pour résumer ce qu'elle est et ce qu'elle fait.

Au cours de ce premier exercice, les membres du bureau (Elise, Sophie et Patrick) ont échangé régulièrement sur Whatsapp pour la préparation des réunions, les rédactions de courriers, et les rencontres avec les différentes instances (Maison de quartier, autres associations...).

Il y a eu aussi quelques rencontres formelles du bureau :

- le 24 janvier 2024 concernant les démarches administratives à réaliser suite à l'assemblée générale,
- le 1^{er} février 2024 pour faire un point sur les démarches réalisées et les actions à envisager, le 9 avril 2024 pour la préparation de la rencontre de présentation de l'association du 10 avril 2024.

- Le 31 Juillet pour la préparation de la réponse à l'avocat suite à la réception du mémoire en défense reçu du promoteur.
- Le 8 septembre 2024 pour finaliser la réponse à l'avocat concernant les mémoires en réplique.

2/ Des actions en lien avec des associations de quartiers et la Maison de quartier des Hauts de St Aubin (MQHSA)

Rencontre d'Elise avec M Noam Léandri, représentant citoyen, et Mme Elsa Richard, conseiller municipal. (le 11 février 2024)

Rencontre avec M Idrissa M'Boup, pôle territorial des hauts de St Aubin (un jeudi 14 mars 2023)

Rencontre avec le maire M Jean-Marc Verchère le samedi 19 avril (Sophie Boucher)

Rencontres inter-association à la MQHSA le 25 mars 2024, le 24 Juin 2024, 7 octobre 2024 et 14 octobre 2024

Réunion au relais mairie au Conseil de quartier, groupe environnement, le 12 septembre 2024, le 10 octobre 2024, Le dernier n'a pas pu être honoré le 17 décembre du fait du manque de personne disponible.

Préparation de la réunion de la fête de quartier le 21 novembre 2024

Inauguration du coin des associations de quartier à la MQHSA le 30 novembre

Parution d'un petit article dans le journal de quartier des Hauts de St Aubin informant de la création de l'association

Parution d'un article « On se bat pour nos enfants » dans le journal du quartier des Hauts de Saint Aubin.

Participation au forum de rentrée de la maison de quartier des Hauts de St Aubin le 6 septembre : stand avec table et panneau d'affichage. Ont été affichés un poster avec un résumé de la charte de l'association et l'invitation à la fête des voisins du 29 septembre, et sur la table le plan du terrain sur lequel est projeté le Lotissement les Alezanes et une fresque indiquant l'historique des démarches réalisées par l'association. En parallèle, les membres de l'association ont animé un atelier de création de masque avec des pétales de fleurs pour les enfants, et le jeu du « Sac à lancer ».

3/ Actions initiées par l'association pour ses adhérents et les habitants du quartier

Conférence de presse avec des journalistes du Courrier de l'Ouest et Ouest-France à la Maison de Quartier le 10 avril 2024 : parution d'articles dans ces journaux le 11 avril.

Présentation de l'association aux habitants du quartier le 10 avril 2024 à la maison de quartier des Hauts de Saint Aubin. Participants : 12 adhérents + 6 personnes nouvelles.

Objet/objectif : présenter l'association et les actions qu'elle conduit, et avec tous les participants, échanger sur les questions, les attentes et les propositions d'actions. Un compte rendu a été rédigé.

Mai fleuri : opération encourageant les habitants du quartier à fleurir leurs balcons et/ou le devant de leurs maisons. Distribution de flyers dans les rues du quartier et affichages.

Rencontre le 5 septembre 2024 avec Mr Chotard pour connaître et pouvoir partager l'historique du quartier. Un compte rendu a été rédigé et partagé sur le groupe Whatsapp du Collectif.

Déjeuner partagé / Fête des voisins le 29 septembre 2024 organisé pour être une occasion de mieux faire connaissance et s'amuser un peu. Entre 80 et 100 personnes ont été présentes, incluant celles qui se sont arrêtées un moment. Activités ludiques de types masques fleuris, atelier rempotage, craies, sakalancer et animation par la fanfare pixel (financée par le fond de participation des habitants). Stand de distribution de soupe et popcorn avec contribution libre (60 euros récoltés) Partage des mets amenés par les habitants. Installation de grandes tables sous des barnums prêtés par la maison de quartier et Fenêtre sur Loire. Aide importante des participants à l'installation et au rangement. Les habitants du quartier ont pu faire connaissance et partager un temps de convivialité. Interview par le journal courrier de l'ouest publié le 29 septembre 2024 en ligne.

Transmission régulière d'informations sur le site Internet du Collectif : compte rendu de réunions, courriers, informations sur des actualités en lien avec nos actions de sauvegarde du terrain des Grandes Pannes...

Vente d'agrumes bio avec collecte de la livraison au siège social le 20 décembre 2024 (bénéfices versés en 2025)

Vente de chocolat chaud et gâteaux de Noël initiée pour le 13 décembre (venue du père Noël à la place de la fraternité), mais non aboutie du fait de l'absence d'autorisation de la mairie.

A l'occasion de cette AGO, nous souhaitons exprimer nos remerciements à la MQHSA pour l'impression de flyers, d'affiches; et à la mairie pour l'autorisation et la sécurisation de la fête, par la fermeture de la rue des Grandes Pannes pour la fête des voisins.

4/ Actions menées pour la sauvegarde du terrain menacé par le projet de lotissement les Alezanes

Dès novembre 2023, une proposition de projet alternatif a été élaborée sur la base du projet de quartier des Hauts de Saint Aubin 2020-2026. Ce projet est présenté sur le site internet du Collectif et adressé le 19 novembre 2023 au ministre de l'écologie M Béchu, au maire d'Angers M Verchère; puis une version réactualisée le 14 octobre 2024 a été adressée au maire d'Angers, M Béchu.

De même courant novembre, avec les services de l'avocat Pierre LEFEVRE du cabinet Antigone, il y a eu la réalisation d'un audit juridique sur le projet de lotissement Les Alezanes pour évaluer les éléments qui pourraient remettre en cause la délivrance du permis de construire et faire valoir nos intérêts en tant qu'habitants riverains du projet.

Le Collectif a aussi adressé fin novembre 2023, à Procivis un courrier recommandé demandant une étude de Biodiversité, avec la mairie en copie, mais Procivis n'y a jamais répondu.

Parallèlement, les membres du collectif ont sollicité une rencontre avec la mairie d'Angers. Cette rencontre a pu se faire le 21 novembre 2023, entre une délégation de trois représentants de notre collectif, et Monsieur Roch Brancour (élu adjoint à l'urbanisme), Madame Bénédicte Bretin (élue du quartier des Hauts de Saint Aubin), et Madame Mélanie Lecointe (chef de projet aménagement à la mairie d'Angers). Un compte rendu de la réunion a été établi par le Collectif. La mairie devait en faire un aussi mais ne l'a pas communiqué. Mi-janvier 2024, le collectif a adressé un mail à la mairie lui transmettant notre compte rendu. Constatant que la mairie n'y a pas répondu, notre compte rendu a été mis sur le site du Collectif pour information.

A l'issue de cette rencontre du 21 novembre, constatant que la mairie d'Angers ne pouvait pas, ou plus, intervenir pour arrêter le projet de lotissement, onze requérants ont déposé avec l'aide de l'avocat, Maître Pierre LEFEVRE, un recours gracieux le 4 décembre 2023.

Puis constatant début février 2024 que ce recours gracieux avait reçu un rejet implicite de la mairie d'Angers, les requérants avec l'aide de Maître Pierre LEFEVRE, ont déposé le 15 mars 2024 un recours en contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes. Ce recours est aujourd'hui en cours d'instruction et différents échanges au cours de l'année 2024 ont eu lieu entre notre avocat et l'avocat de la mairie d'Angers (mémoires en défense de Procivis et de la mairie d'Angers, et mémoires en réplique de notre avocat), les derniers échanges ayant eu lieu en décembre 2024.

Parallèlement à cette démarche judiciaire, le collectif a essayé d'alerter les élus et les principaux organismes en charge de la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Ainsi un courrier demandant une étude de Biodiversité, a été adressé début janvier 2024 à la Préfecture et à la DREAL avec copie au promoteur. Le Collectif n'a jamais reçu de réponse.

Et également le 16 janvier 2024, un courrier dont les arguments s'appuyaient sur le Plan Biodiversité et Paysage 2023/2030 et le projet de réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal, a été adressé demandant une étude de biodiversité (ou à minima d'un inventaire naturaliste). Ce courrier a été adressé à Angers-Loire-Métropole (Jean-Marc VERCHERE, Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Corinne BOUCHOUX), au ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires de France (Christophe BECHU), aux co-présidentes de la FNE Anjou (Florence DENIER-PASQUIER et Régine BRUNY), à la présidente de la LPO Anjou (Reine DUPAS), au chef de service de l'Office Français de la Biodiversité de Maine-et-Loire (Frédéric ROZET).

Seul le maire d'Angers, monsieur Jean-Marc Verchère, a adressé une réponse courant mars à notre association indiquant qu'il avait demandé au promoteur de « réaliser une étude faune/flore pour recenser les espèces présentes sur le site et déterminer le cas échéant les enjeux liés aux espèces protégées. Les résultats de cette étude seront connus d'ici quelques mois ». Les résultats n'ont pas été communiqués à ce jour.

Les autres destinataires ont répondu qu'ils ne pouvaient pas intervenir ou n'ont pas répondu.

Enfin, le collectif a adressé mi-octobre 2024 un courrier à Christophe Béchu qui avait retrouvé sa fonction de maire d'Angers, pour l'informer de nos démarches pour sauvegarder le terrain du projet de lotissement les Alezanes. (cf copie du courrier sur le site du Collectif).

Dans ce courrier nous indiquons que « *pour le collectif d'habitants du quartier, l'idéal serait que ce terrain soit reconnu et protégé en tant qu'espace de continuité des trames écologiques, et aménagé en espace vert paysager pour renforcer son rôle dans la préservation de la Biodiversité locale. Également, en tant qu'îlot de fraîcheur, qu'espace de nature en ville pouvant profiter à tous les habitants du quartier, dans les*

aménagements de cet espace, pourraient s'intégrer des circuits de promenade et des espaces de détente et de convivialité pour tous les âges ».

Nous lui avons indiqué également « qu'une telle action serait en parfaite cohérence avec les objectifs du dispositif « Nature en ville » mis en place par vous-même qui était, à l'époque, à la tête du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires : contribuer à préserver ou à recréer au sein de milieu urbain des espaces naturels dans un but d'adaptation aux conséquences du changement climatique ».

Et en conclusion « nous souhaitons vous faire part, Monsieur le Maire, de notre total soutien à votre égard pour la mise en place pour le bien des habitants du quartier, d'un projet alternatif mettant en valeur ce patrimoine immobilier constitué de la ferme historique en pierre de schiste et de l'espace vert de plus de 6000 m2 qui y était rattaché (même unité foncière à l'origine) ».

Mais malheureusement, nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour.

Rapport financier

Compte de résultat en €				
Actions concernées	Dépenses (Charges)		Recettes (Produits)	
Administration	Frais bancaires	78,90	Cotisations d'adhésion	76,00
			Soutien aux frais bancaires	78,90
			Dons (dont Hello Asso)	100,00
Animation: Fête des voisins	Achats de jus et petit matériel	25,00	Cagnotte repas partagé	62,39
			Soutien Ass Habitants Quartier St Lazare, Ste Thérèse, Bichon	50,00
Recours contentieux contre le projet de Lotissement Les Alezaues de Procivis Ouest	Cabinet Avocat Antigone: Fact de provision	1 800,00	Participation des requérants:	
	Facture n°2400696	1 800,00	Participations versées	4 659,80
	Facture n°2401021	1 328,00	Participations à recevoir	268,20
	Total Dépenses	5 031,90	Total Recettes	5 295,29
	Excédent	263,39	Déficit	
BILAN au 31/12/2024 en €	ACTIF		PASSIF	
	Parts sociales souscrites au Crédit Mutuel	15,00	Excédent de l'exercice 2024	263,39
	Créance: Requérants participations à recevoir	268,20	Dette: Facture Antigone à régler	1 328,00
	Créance: Hello asso dons à recevoir	99,00		
	Compte bancaire créditeur au Crédit Mutuel	1 209,19		
	Total ACTIF	1 591,39	Total PASSIF	1 591,39